



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

Affaire suivie par : MUSQUI Muriel

ECOLE DES ARTS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

N°D26-DTEDA-138

OBJET : CONDITIONS D'UTILISATION DU CENTRE CULTUREL POUR LES SPECTACLES ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE DES ARTS FUMEL VALLÉE DU LOT

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption et le règlement des conventions nécessaires au fonctionnement courant de la Communauté d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € TTC ;

Vu la réalité du bassin de vie ;

Considérant que les spectacles de danse et de théâtre de l'Ecole des Arts de Fumel Vallée du Lot se produisent au centre culturel au regard du nombre de spectateur et d'élèves ;

Considérant que ces spectacles ont besoin de moyens techniques nécessitant l'utilisation du centre culturel Paul Mauvezin de Fumel ;

Considérant que le spectacle des classes de théâtre se produira le dimanche 14 juin 2026, que le spectacle de danse se produira sur deux jours les 26 et 27 juin 2026 et qu'une convention sera signée pour l'utilisation du centre culturel Paul Mauvezin de Fumel, définissant les conditions et les tarifs de mise à disposition du local ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De signer la convention de partenariat entre Fumel Vallée du Lot et la Commune de Fumel,

2°) – Précise que les montants afférents sont prévus au budget Primitif 2026.

3°) – De signer ou d'autoriser Madame la Vice-Présidente en charge à la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier,

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 04 juin 2026



Le Président
Jean-Jacques BROUILLET

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260604-D26_DTEDA_138-AR
Reçu le 11/06/2026
Publié le 11/06/2026

Certifié exécutoire le : 11 juin 2026
Reçu en Sous-Prefecture le : 11 juin 2026
Publié ou Notifié le : 11 juin 2026



FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com